

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Acquisition sous la forme d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement - Travaux modificatifs**

Mme Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération du 24 juin 2019, le Conseil municipal a validé l'acquisition auprès de la société EIFFAGE IMMOBILIER GRAND-EST d'un lot de volume d'une surface de plancher de 550,44 m<sup>2</sup> et d'un local technique de 20,33 m<sup>2</sup> dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) moyennant un prix total d'un million et huit cents mille (1 800 000) euros hors taxe.

Ces espaces au caractère patrimonial fort sont destinés à aménager le futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon. Cet équipement culturel répond ainsi aux engagements pris par la Ville de Dijon auprès du Ministère de la culture lors de sa labellisation en tant que Ville d'art et d'histoire le 30 novembre 2009.

Dans le cadre de la VEFA, tous les travaux portant sur la structure de la coque doivent être exécutés par la société EIFFAGE IMMOBILIER GRAND-EST. L'acte notarié en date du 13 mars 2020 relatif à la VEFA prévoyait et listait trois travaux supplémentaires demandés par la Ville de Dijon et portant sur : la création d'un second accès à une lucarne de toit permettant d'être conforme à la réglementation liée à la ventilation ; la création de caniveaux de sol pour les émetteurs de chauffage afin de ne pas transpercer les voûtes et conserver le caractère patrimonial des lieux ; la création de réseaux sous dallage complémentaires pour le passage des réseaux des concessionnaires jusqu'au local technique. Le coût total de ces travaux supplémentaires s'élève à 85 818,57 €H.T.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - confirmer la réalisation de ces travaux modificatifs relatifs à l'aménagement du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), concernant la ventilation, ainsi que le passage des gaines techniques et des réseaux sous dallage, d'un montant total hors taxe de 85 818,57 € H.T.

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**